

Le VLD veut des donneurs de sperme moins anonymes

Deux parlementaires sance réciproque du donneur de l'Open VLD ont et des parents demandeurs, déposé une proposition de loi afin d'offrir différents « degrés » d'anonymat à l'enfant, à l'âge de sa majorité. L'idée est de permettre aux enfants qui le désirent de renouer plus facilement le contact entre le donneur et le receveur. Les auditions à la chambre ont commencé mardi. Mais le texte soulève déjà des questions éthiques.

Pour Michel Dupuis, membre du Comité consultatif de Bioéthique, il faut éviter un système où les parents de l'enfant et du donneur, dès le début du traitement. Cinq cas en fonction de ses caractéristiques physiques. Au risque, selon l'expert, de tomber dans « une sorte d'eugénisme ». ■

L'anonymat du donneur de sperme contesté

- Une proposition de loi de l'Open VLD remet en cause l'anonymat des donneurs de gamètes.
- Au nom du droit de l'enfant à connaître ses origines.
- Attention cependant aux limites éthiques...

Comment grandit-on lorsque l'on apprend qu'on est né d'un donneur de sperme anonyme ? Très bien pour les uns, merci. Difficilement pour d'autres. C'est pour ces derniers que Sabien Lahaye-Battheu et Ine Somers, députées Open VLD, ont déposé une proposition de loi qui permettrait d'offrir différents « degrés » d'anonymat pour le donneur. Actuellement, les parents ne savent rien du donneur de gamètes (sperme pour les hommes, ou ovocytes pour les femmes, une pratique plus rare), tout comme ce dernier ne peut connaître la destination de son don. Plus tard, même si l'enfant en fait la demande, il est donc impossible légalement de retrouver le père biolo-

gique. Une situation douloureuse pour certains jeunes, qui, en Flandre, ont créé l'association « Donorkind ».

La proposition de loi déposée à la chambre reprend le témoignage de Lore, une jeune fille qui a découvert à 18 ans qu'elle avait été conçue à partir du sperme d'un donneur : « Pendant toute votre vie, vous vous construisez une identité autour de votre maman, de votre papa et de vous-même, explique la jeune femme. Et tout à coup, la moitié de cette identité disparaît littéralement. Vous avez l'impression que vous êtes devenu quelqu'un d'autre, en quelque sorte étranger à vous-même. »

Les deux parlementaires libérales désirent offrir d'autres choix aux parents, comme c'est le cas au Danemark. Il ne s'agit pas de supprimer complètement l'anonymat. La proposition laisse cinq possibilités (voir ci-dessous), allant de l'anonymat complet, tel qu'il existe aujourd'hui, à la connaissance respectueuse du donneur et des parents dès le début du traitement (c'est aussi possible actuellement).

Moins de donneurs ?

Pour Anne Delbaere, directrice de la clinique de la fertilité de l'hô-

pital Erasme, cinq possibilités, c'est déjà trop en termes de gestion. Par contre, la clinicienne se montre favorable à un don qui ne soit plus uniquement anonyme, même si elle ne constate pas une demande importante dans sa pratique : « Laisser plusieurs possibilités tant aux donneurs qu'aux parents est la solution idéale. » La crainte principalement évoquée

par les défenseurs de l'anonymat est le risque de voir chuter le nombre de donneurs. Une appréhension que ne partage pas Anne Delbaere. En Belgique, le don n'est pas rétribué, uniquement défrayé. Les donneurs sont des personnes qui ont l'habitude de donner leur sang, leurs plaquettes et pour qui le don va de soi. D'autres ont été sensibilisés par des proches ayant eu des problèmes de fertilité. Les étudiants sont également bien représentés. « Je ne suis pas persuadée que les donneurs, parfois des pères de famille, seraient absolument contre le principe d'être identifiables plus tard par les enfants, sans aucun lien de filiation, bien entendu, explique Anne Delbaere. Mais le discours devra évoluer. Jusqu'ici on a toujours présenté le don de sperme comme un simple

don d'ADN... »

Des limites éthiques

Pour Michel Dupuis, membre du Comité consultatif de bioéthique, il est capital de protéger le donneur : « Quels seraient par exemple ses devoirs, lui qui ne s'est jamais engagé à prendre en charge la scolarité de l'enfant par exemple ? »

Le professeur de bioéthique de l'UCL pose une autre limite. Au Danemark, cité en exemple dans la proposition, le couple peut sélectionner un donneur en fonction de la couleur de ses yeux, de ses cheveux, etc. Pour Michel Dupuis, « on est alors dans une sorte d'eugénisme et on atteint une limite très dangereuse ! » Or, la proposition du VLD laisse sous-entendre cette possibilité, même sans identification directe du donneur...

Reste que les techniques de fertilité ont évolué. Si, il y a 20 ans, les couples ayant recours à un don étaient principalement des couples hétérosexuels, aujourd'hui il s'agit majoritairement de lesbiennes. Or, les enfants qui militent via l'association Donorkind ont souvent découvert très tardivement que leur père n'était pas leur

père biologique et qu'ils étaient issus d'un donneur. Pour Candice Autin, directrice du centre de fertilité du CHU Saint-Pierre, l'accompagnement psychologique de tous les « intervenants » est capital. Elle trouve peu opportun que la proposition se réfère à un témoignage qu'elle qualifie de « *partial* » : « *En 10 ans de travail, je n'ai eu que deux demandes d'enfants désireux de connaître leur donneur. C'était deux cas de révélations sauvages qui se sont très mal passées.* » Candice Autin explique par ailleurs que de nombreuses recherches démontrent que les enfants issus d'un donneur le vivent

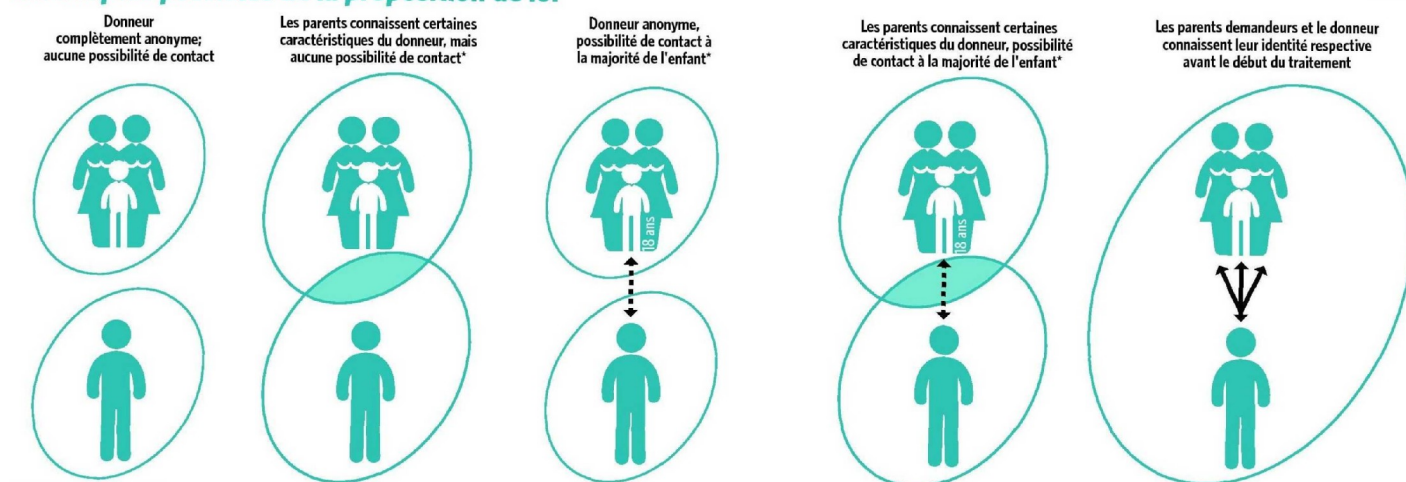
souvent très bien. Même si la responsable du centre se dit tout à fait ouverte aux nouvelles possibilités que l'on pourrait offrir aux enfants, aux donneurs et aux parents, dont certains sont déjà demandeurs.

Les auditions dans le cadre de la commission santé de la chambre commenceront mardi prochain, le 24. Le dossier n'est cependant pas considéré comme prioritaire. La seconde audition pourrait attendre la mi-mars. ■

ELODIE BLOGIE

Les cinq cas possibles de la proposition de loi

LE 5008 - 20/02/15



* Lorsque l'enfant désire rester en contact avec son donneur, il passe par l'intermédiaire du centre de fertilité.

DANS LES AUTRES PARTIS

« Nous ne voulons pas d'un catalogue Ikea ! »

Lorsqu'il s'agit de voter pour une proposition qui relève de l'éthique ou de la bioéthique, comme sur ce sujet, les députés sont libres de se prononcer en leur âme et conscience. Les partis ne donnent aucune consigne de vote. C'est en l'occurrence déjà souligné par le MR et la N-VA, qui attendent les auditions. Au niveau du SPA, c'est la députée Jiroflée qui suivra le dossier. Elle se dit a priori plutôt réticente à la remise en cause de l'anonymat : « *Nous craignons vraiment d'avoir trop peu de donneurs. Beaucoup de donneurs hollandais viennent en Belgique car le don anonyme est interdit aux Pays-Bas.* » La députée reconnaît que des questions peuvent se poser à l'adolescence pour les enfants issus d'un donneur, mais souligne qu'à ce jour aucune étude scientifique ne prouve que ces enfants sont forcément frustrés. « *Il est surtout important d'expliquer très tôt aux enfants d'où ils viennent afin de ne pas laisser le secret s'installer* », poursuit la parlementaire. Les socialistes francophones, s'ils n'ont pas encore de position, témoignent eux aussi d'une grande prudence et évoquent le risque d'une pénurie de donneurs. Si le CD&V étudie la proposition et ne se prononce pas, la cheffe de groupe CDH, Catherine Fonck, a quant à elle pris les devants. Et se montre très critique : « *Le VLD présente sa proposition au nom de l'intérêt de l'enfant. J'ai plutôt l'impression que ce qu'ils veulent en premier lieu, c'est permettre aux parents de faire leur choix en ce qui concerne le donneur et ses caractéristiques physiques. Cela me semble profondément malsain. Nous ne voulons pas d'un catalogue Ikea !* » Le groupe Ecolo-Groen, enfin, n'a pas de position arrêtée, mais pointe déjà une proposition trop complexe, avec cinq options.

E.B.L.

DANS LES AUTRES PAYS**Un mouvement vers la fin de l'anonymat**

Comme souvent dans de tels domaines, les législations diffèrent fortement d'un pays à l'autre. Certains pays ont interdit le don anonyme. C'est le cas en Suède, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni depuis 2005. Si on déplore régulièrement une pénurie de donneurs chez nos voisins hollandais, le nombre de donneurs n'a pas chuté au Royaume-Uni. Il aurait même augmenté ! Mais le don y est rétribué, comme aux Etats-Unis. La France, l'Espagne et la Norvège, par contre, imposent le don anonyme. En Italie, le don de gamètes est purement et simplement interdit... Tandis que le Danemark offre plusieurs possibilités, comme le promeut le VLD aujourd'hui. Les Etats ont généralement aussi émis des balises quant aux conditions selon lesquelles une personne peut être donneuse (état de santé, etc.) ou quant au nombre maximal d'enfants ou de familles pour lesquels peuvent être utilisés les gamètes d'un seul donneur. En Belgique par exemple cette limite est fixée à six familles, un donneur pouvant donner deux fois à une même famille.

E.BL.

TÉMOIGNAGE**« Je remercie mon donneur, mais il n'a rien à voir avec ma vie ! »**

François Massoz-

Fouillien est sans doute l'un des premiers enfants d'un couple lesbien en Belgique. Il est né en 1986, et est donc issu d'un donneur anonyme, tout comme sa sœur. S'il peut comprendre que certains enfants désirent en revenir à leurs origines et ne s'oppose pas à la possibilité qu'ouvrirait une telle loi, il n'a quant à lui jamais éprouvé le besoin de rentrer en contact avec son donneur : *« Je peux imaginer qu'il existe une forme de trauma lorsque l'on a été abandonné ou que le secret a été entretenu pendant longtemps, explique-t-il. Mais il s'agit alors selon moi davantage d'un problème familial, que d'une question politique. Quand le pacte familial de base n'inclut de toute façon pas un autre parent, c'est différent. »* François se méfie des *« discours qui pensent et parlent à la place des enfants »*. En tant qu'enfant précisément, qu'aurait-il à dire ? *« Je suis très reconnaissant envers la personne qui a fait ce don, commence-t-il, car elle a permis à mes deux mères de fonder une famille et à moi-même d'exister. Mais je n'ai ni envie de la déranger... ni qu'elle ne me dérange ! C'est une personne qui n'a rien à voir avec ma vie, qui n'en a jamais fait partie, ni de mon éducation... Je n'en ai pas besoin ! »* Pour le jeune homme, par ailleurs militant LGBT, il serait dangereux de considérer que les enfants issus d'un don de gamètes auraient forcément besoin de retrouver leurs origines... et ce d'autant plus qu'aujourd'hui, la majorité des couples concernés sont des couples lesbiens : *« On ne peut pas postuler sur base de ce que devrait être la famille parfaite, et considérer que l'enfant va d'office ressentir un manque pour un père qu'il n'a jamais eu. Il existe des familles monoparentales où les enfants n'ont plus aucun contact avec leur père. Considérons aussi cette réalité avant de réfléchir à des cadres pour ces pauvres enfants d'homos ! »*

E.BL.